



Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

Article L 2224-17-1 du CGCT
Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

Communauté de Communes
Rives de Saône
15 bis Grande Rue du Faubourg
St Michel
BP67
21250 SEURRE
Téléphone :
0 805 800 346
Messagerie :
infodechets@rivesdesaone.fr

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| A - Présentation générale | 3 |
| Le territoire desservi..... | 3 |
| L'organisation générale du service | 3 |
| L'organisation technique..... | 3 |
| L'organisation humaine | 4 |
| B - Indicateurs techniques | 4 |
| Les contenants | 4 |
| Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV) | 4 |
| Le Verre | 5 |
| La collecte | 5 |
| En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV) | 5 |
| En apport volontaire : Le Verre | 6 |
| En apport volontaire : Les Biodéchets | 6 |
| Les déchèteries..... | 8 |
| Les quantités collectées | 10 |
| Le traitement | 12 |
| Descriptif des unités de traitement | 12 |
| Tonnages recyclables issus de la collecte sélective | 14 |
| Refus de tri présents dans la collecte sélective | 14 |
| Indicateurs sur le traitement des déchets..... | 15 |
| La communication et la prévention | 15 |
| Communication..... | 15 |
| Prévention des déchets et de leur nocivité | 15 |
| La gestion de la Redevance Incitative | 17 |
| Répartition des levées par bac collecté | 17 |
| Facturation | 17 |
| Gestion des usagers..... | 18 |
| Faits marquants | 19 |
| Crise sanitaire | 19 |
| Renouvellement marché déchèteries | 20 |
| C - Indicateurs financiers | 21 |
| Matrice des coûts | 21 |
| Analyse des résultats de la matrice | 23 |
| Coût global du service et financement | 23 |
| Détails des montants annuels des charges et produits..... | 26 |
| Glossaire | 27 |

A - Présentation générale

Le territoire desservi



La Communauté de Communes Rives de Saône compte 38 communes pour 21 011 habitants (population INSEE au 1^{er} janvier 2020).

Elle possède les compétences Collecte des Déchets, Traitement des Déchets et Déchèteries.

Figure 1: Territoire de la CC Rives de Saône

L'organisation générale du service

L'organisation technique

FUNCTIONNEMENT DU SERVICE



Figure 2: Présentation du fonctionnement technique du service

L'organisation humaine

Le service Déchets fait partie du Pôle Environnement comprenant la compétence Assainissement et GEMAPI.

L'organisation du service se présente tel que ci-dessous :

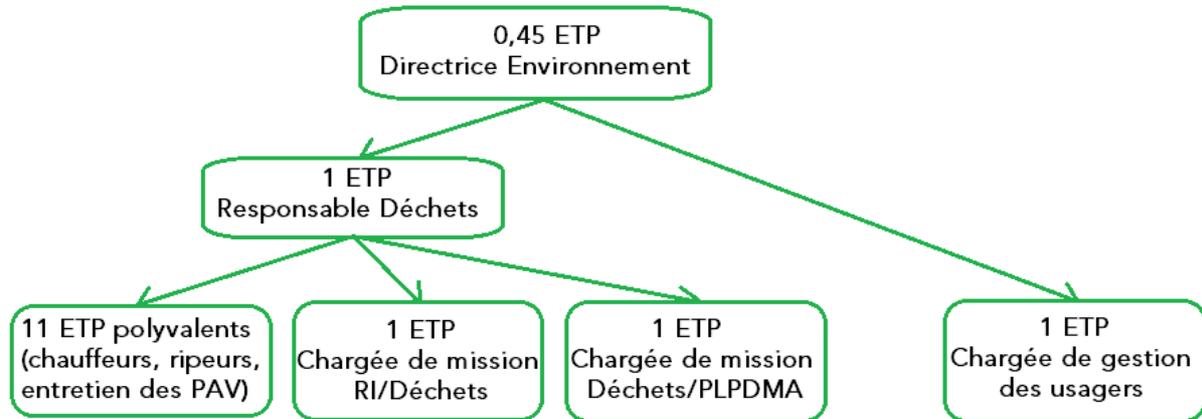


Figure 3: Présentation des moyens humains affectés au service

B - Indicateurs techniques

Les contenants

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

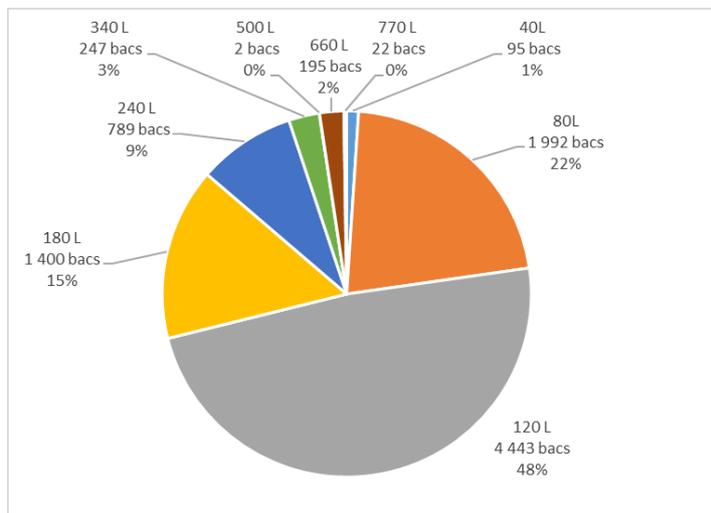


Figure 4 : Répartition des bacs OMr en 2020

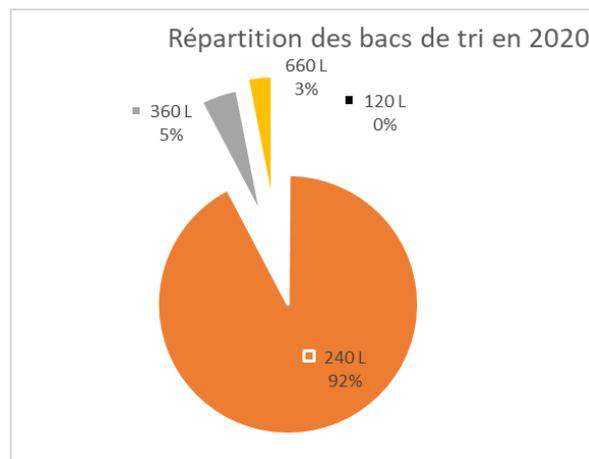
Les déchets sont collectés en bacs pucés. Des sacs rouges prépayés pour les OMr ou des sacs jaunes pour le sélectif sont utilisés en cas de surplus de production ou d'impossibilité d'utiliser un bac.

Pour les OMr, la gamme de volume de bacs est plus importante du fait de la Redevance Incitative au volume.

Pour la collecte Sélective, la gamme de volume de bacs est réduite et s'oriente vers des grands volumes afin de limiter les échanges et favoriser le tri.

NB : les anciens bacs bleus de Brazey-en-Plaine ne sont pas comptabilisés dans la figure 5.

Figure 5 : Répartition des bacs jaunes en 2020



Le Verre



110 colonnes d'apports volontaires sont réparties sur le territoire pour une dotation moyenne d'1 colonne pour 190 habitants.

La collecte

En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

La collecte en porte à porte est assurée en régie, par l'intermédiaire de 3 BOM et 11 agents de collecte.

Pour les OMr, la collecte est réalisée grâce à 8 tournées par semaine selon la fréquence suivante :

- une fois par semaine dans les communes du territoire,
- deux fois par semaine dans l'hypercentre de Seurre et certains usagers spécifiques (maisons de retraites, certains logements collectifs, certains professionnels)
- deux fois par semaine en période estivale pour les professionnels liés au tourisme
- deux fois par semaine sur juillet et août pour les campings, certains logements collectifs et restaurateurs et la piscine.

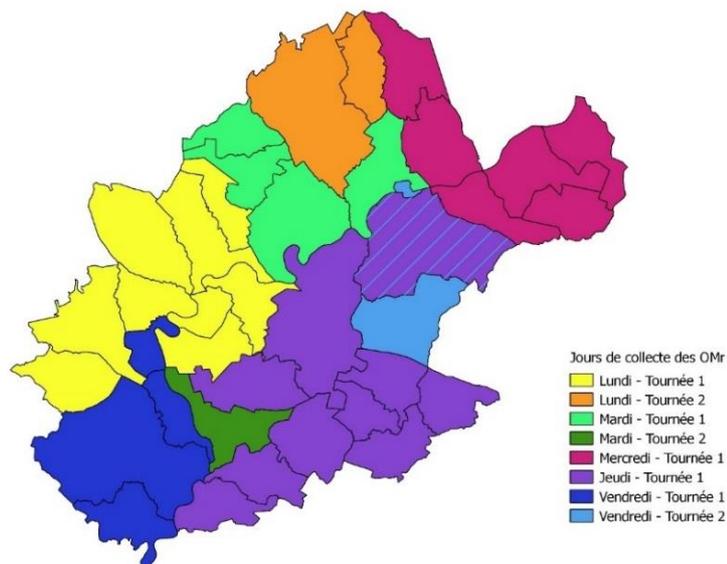


Figure 6 : Organisation des tournées de collecte des OMr

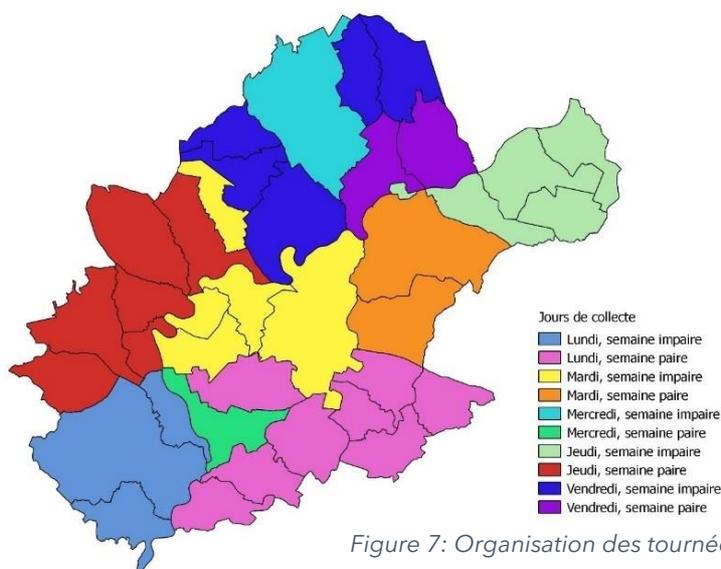


Figure 7: Organisation des tournées de collecte du sélectif

Pour le sélectif, la collecte est réalisée une fois toutes les deux semaines dans les communes du territoire grâce à 5 tournées par semaine.

Au niveau des points de regroupement, il existe un point Quai de l'Europe à Saint Jean de Losne desservant 5 plaisanciers habitant annuellement sur leurs bateaux.

Les producteurs de déchets « assimilés » (c'est-à-dire les professionnels produisant des déchets assimilables à ceux des particuliers dits « ménages ») peuvent être collectés sans limite de tonnages ou de volumes sous les mêmes conditions que les ménages.

En apport volontaire : Le Verre

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché public. Le prestataire est Gachon SARL. Le marché a débuté le 1er janvier 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an et se termine le 31 décembre 2020.

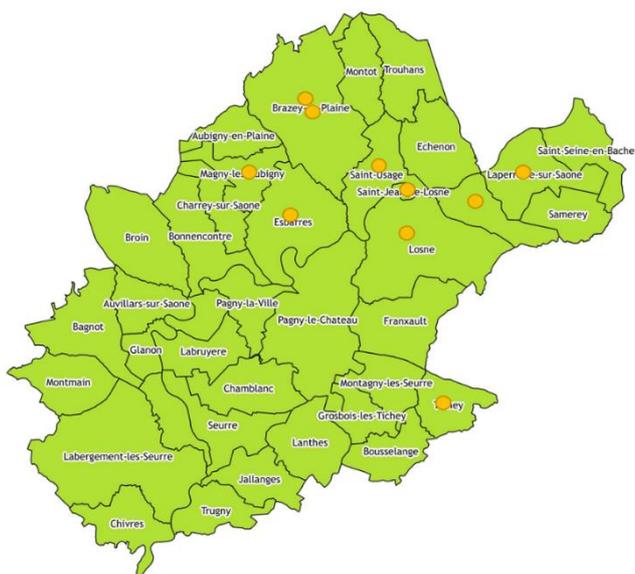
En apport volontaire : Les Biodéchets

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) renforcé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit la généralisation d'ici le 31.12.2023 à tous les types de producteurs du tri à la source des biodéchets. Les collectivités doivent à cette date proposer à chaque citoyen une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Afin de se préparer à cette future obligation réglementaire, une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire a été mise en place à compter du 1^{er} décembre 2019 dans le cadre d'une expérimentation d'un an.

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé, Bourgogne Recyclage, une fois par semaine.

Dix biobornes ont été mises en place sur le territoire, au sein de 9 communes volontaires pour les accueillir. Les élus ont souhaité partir sur le volontariat des communes, afin de s'appuyer sur les maires comme relais de l'expérimentation auprès de leurs administrés.



Elles ont été réparties sur le territoire comme indiqué sur la carte.

La majeure partie des bio-bornes est restée localisée dans le secteur de Saint Jean de Losne et Brazey en Plaine.



Les bio-bornes ont été financés par l'entreprise Bourgogne Recyclage. Il s'agit de colonnes aériennes, d'environ 2m³ avec un tambour permettant l'accès à la colonne. A l'intérieur, elles présentent une sachette plastique qui est changée à chaque collecte, afin de limiter les odeurs et les insectes.



En parallèle, les administrés volontaires ont été dotés de bioseaux ajourés et de sacs krafts. La dotation initiale était d'un bioseau et de 40 sacs krafts soit une dotation pour 3 mois de collecte pour un particulier (1 sac kraft jeté tous les 3 jours environ). En cas de besoin, de nouveaux sacs krafts étaient à disposition, toujours 40 sacs par 40 sacs.

Les biodéchets sont emmenés sur le site de compostage industriel de Leledy compost à Allériot.

Au total, ce sont 19,4 tonnes de biodéchets qui ont été collectées sur l'expérimentation soit de décembre 2019 à décembre 2020.

Néanmoins, le tonnage de biodéchets correspond à un ratio de production de 25,59 kg/hab desservi sur 13 mois, soit 23,6 kg/hab desservi pour une année.

La Communauté de communes Rives de Saône a fait le choix de poursuivre l'expérimentation dans une seconde année mais en modifiant son organisation pour répondre aux difficultés rencontrées.

Les déchèteries

Le réseau de déchèteries est articulé autour de 5 sites : Auvillars-sur-Saône, Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône, Saint-Usage et Seurre. En 2020, le site de Brazey en Plaine s'est vu fermer pour réfection totale.

La gestion du haut et du bas de quai est assurée par différents prestataires privés par l'intermédiaire d'un marché public comprenant 2 lots depuis le 1^{er} octobre 2020.

| Numéro du lot | Intitulé du lot | Prestataires |
|---------------|--|---------------------|
| 1 | Gardiennage, mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux et de l'amiante | Bourgogne Recyclage |
| 2 | Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux (hors amiante), des huiles végétales et minérales et des batteries | EDIB |

Les déchets acceptés sur les sites sont les suivants :



Le volume d'ouverture des déchèteries par semaine est le suivant :

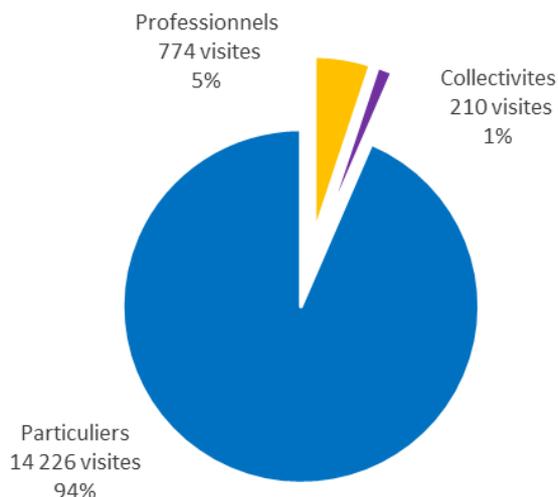
| Déchèteries | | Horaires d'ouverture par semaine | Heures d'ouverture par an |
|----------------------|-------|----------------------------------|---------------------------|
| Auvillars-sur-Saône | Eté | 11 h | 403 h |
| | Hiver | 9 h | |
| Brazey-en-Plaine | Eté | 21 h | 683 h |
| | Hiver | 15 h | |
| Laperrière-sur-Saône | Eté | 11 h | 463 h |
| | Hiver | 9 h | |
| Saint-Usage | Eté | 26 h | 1 094 h |
| | Hiver | 18 h | |
| Seurre | Eté | 26 h | 989 h |
| | Hiver | 18 h | |

Soit un total d'environ 3 632 h pour l'année 2020 avec la fermeture des déchèteries durant le confinement puis la fermeture de Brazey en Plaine pour travaux avec modification des horaires des déchèteries.

La fréquentation globale du réseau de déchèteries a baissé sur l'année 2020, avec 15 210 visites enregistrées (- 74% par rapport à 2019). Les visites en déchèteries concernent à 94 % des particuliers, 5 % des professionnels et 1 % des collectivités.

Le nombre de visites enregistrées en 2020 n'est pas représentatif des visites réelles en déchèteries. En effet, avec la crise de la COVID-19, le protocole sanitaire a obligé à ne plus badger les cartes, mais seulement à les vérifier de visu.

Figure 8 : Fréquentation par type d'usagers



L'évolution de la fréquentation individuelle des déchèteries par les usagers ne peut pas être exploitée pour l'année 2020 pour les raisons invoquées précédemment.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| Auvillars-sur-Saône | 3997 | 4134 | 4601 | 5274 | 5141 | 5816 | 1249 |
| Seurre | 20649 | 23519 | 24588 | 24930 | 24404 | 23125 | 5085 |
| Laperrière-sur-Saône | 8190 | 3583 | 4903 | 4760 | 2306 | 1010 | 681 |
| Saint-Usage | 15540 | 17316 | 13747 | 14611 | 20168 | 17763 | 5796 |
| Brazey-en-Plaine | 6479 | 12542 | 12867 | 14554 | 13949 | 11009 | 2399 |

Tableau 1 : Evolution de la fréquentation par déchèteries

NB : Quatre valeurs ne sont pas cohérentes sur ces dernières années : la fréquentation de Brazey-en-Plaine et de Laperrière-sur-Saône en 2014 ainsi que celles de Laperrière-sur-Saône et de Saint-Usage en 2018 et 2019. Cela est expliqué par la réalité terrain : le gardien travaillait sur les deux déchèteries, et ne procédait pas au changement de site lors de l'enregistrement des cartes des particuliers. La fréquentation 2020 s'explique par la crise sanitaire et les gestes barrières appliqués interdisant les contacts et donc le badgeage des cartes.

Les tonnages collectés sur les sites se sont répartis de la façon suivante :

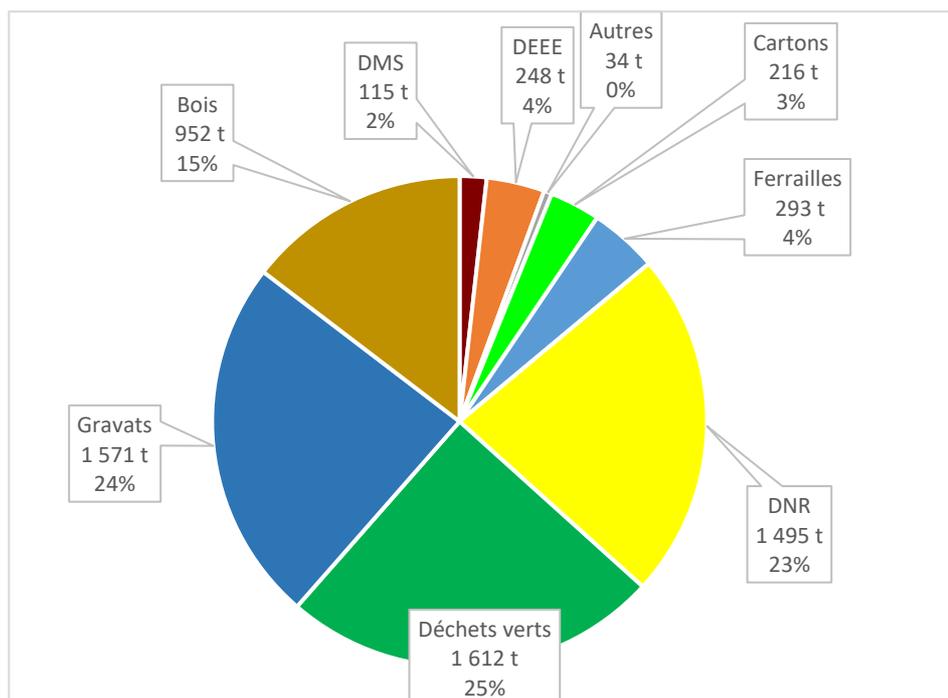


Figure 9 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries

Les quantités collectées

L'évolution des tonnages et des ratios de productions sur les 5 dernières années est présentée ci-après :

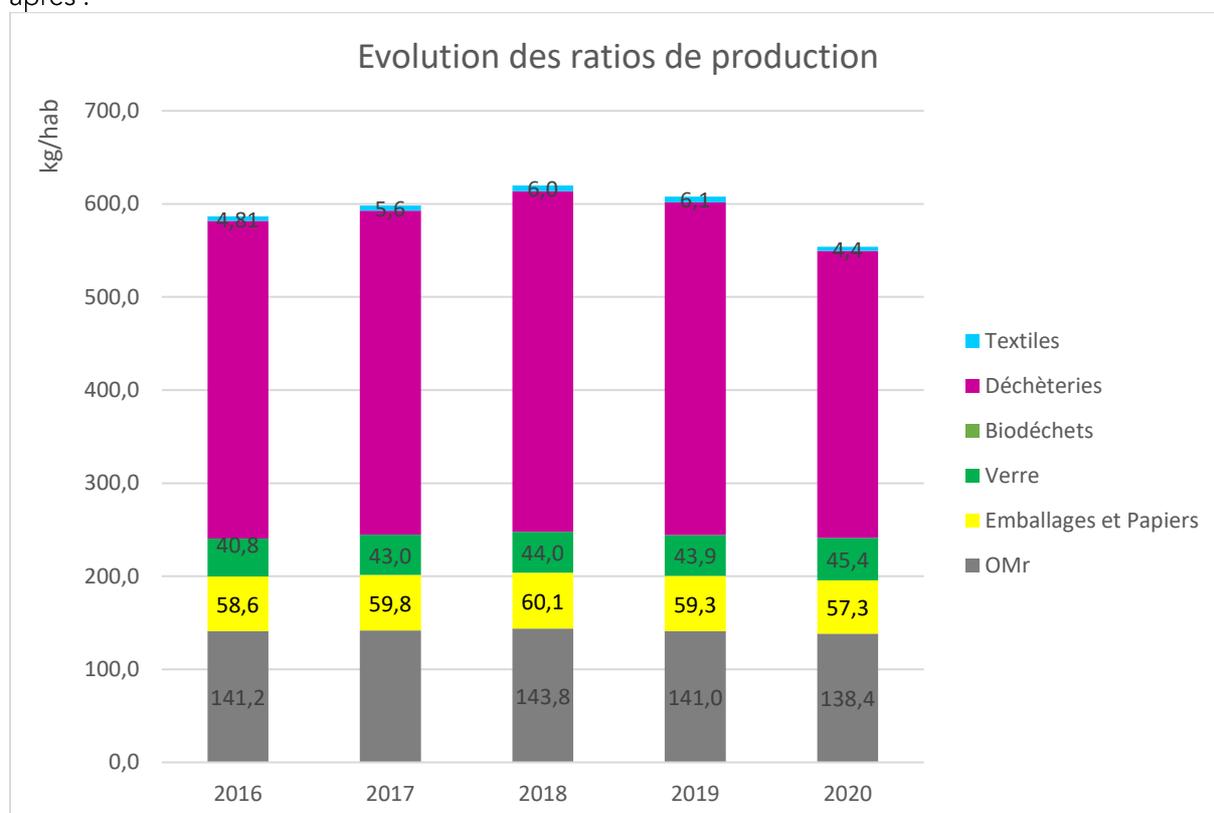


Figure 10 : Evolution des ratios de production sur les 5 dernières années

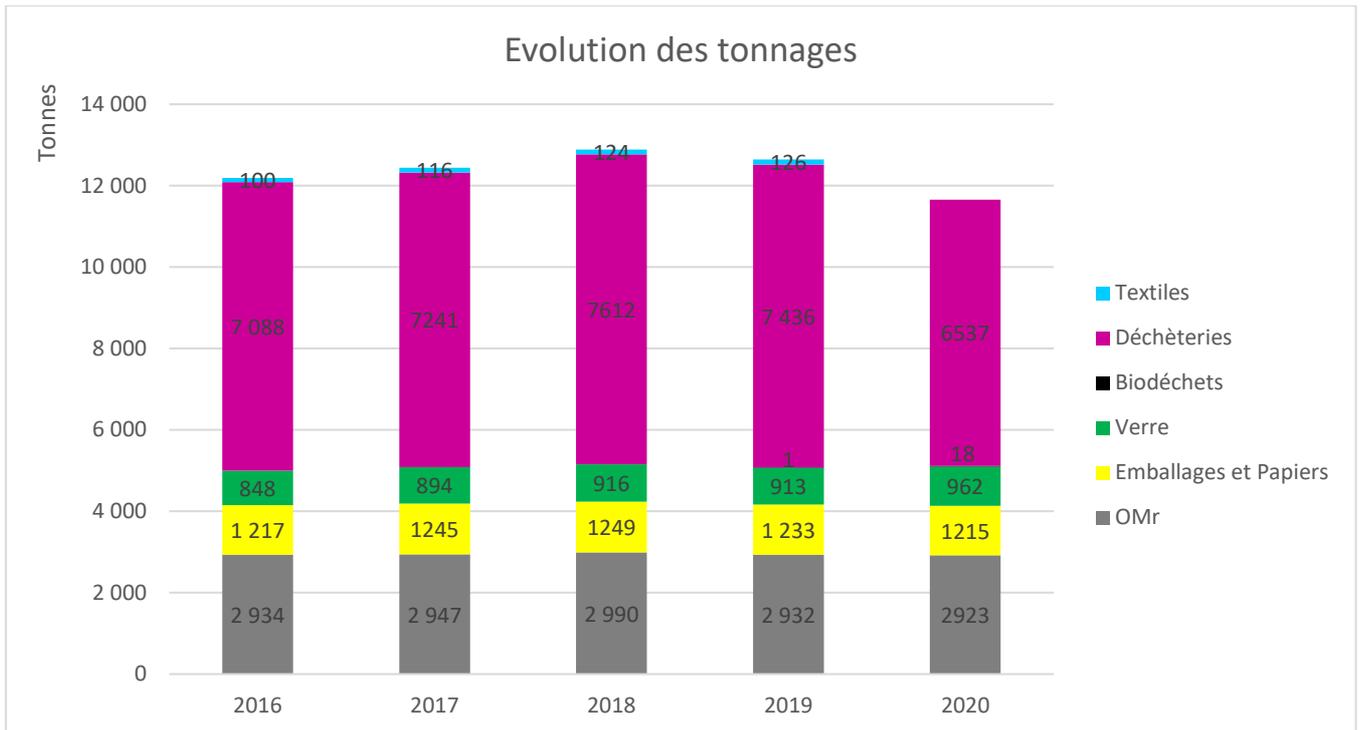


Figure 11 : Evolution des tonnages sur les 5 dernières années

Les tonnages 2020 sont diminués par rapport à l'année 2019. Cela est dû à la diminution des tonnages collectés en déchèteries (-12 % par rapport à 2019), qui peuvent s'expliquer par deux évènements :

- La fermeture des 5 déchèteries lors du premier confinement en 2020
- La fermeture de la déchèterie de Brazey en Plaine sur le dernier trimestre 2020.

Il est à noter également que le tonnage de Verre a augmenté de 5 % sur l'année 2020.

Le traitement

Descriptif des unités de traitement

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivantes :

Tableau 2: Présentation des différentes unités de traitement

| | Flux concernés | Nom de l'unité | Exploitant | Localisation | Nature des traitement | Type de valorisation | Capacité de ces unités | Tonnage traité CCRS 2020 |
|-------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Porte à porte | OMr | UIOM du Grand Dijon | Grand Dijon | Rue Alexander Flemming 21000 DIJON | Incinération | Valorisation énergétique | 140 000 t/an | 2 923 t |
| | Sélectif hors Verre | Centre de tri de Travoisy | Bourgogne Recyclage | Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE | Tri | Valorisation matière | 16 000 t/an | 1215 t |
| Apport volontaire | Verre | Centre de traitement | SOLOVER | Route de Demigny, 71530 CHAMPFORGUEIL | Recyclage | Valorisation matière | NC | 962 t |
| | Biodéchets | Unité de compostage | Leledy compost | Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT | Compostage | Valorisation matière | 63 510 t/an | 18 t |
| | Textiles | Centre de tri | Le Relais | Rue Joseph Cugnot 71380 SAINT MARCEL | Recyclage | Valorisation matière | NC | 93 t |
| Déchèteries | Encombrants | ISDND | SUEZ Recyclage et Valorisation | Grands Moulins 21270 DRAMBON | Enfouissement | - | 72 000 t/an | 1 128 t |
| | | CSR | Bourgogne Recyclage | Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE | Transformation en combustible | Valorisation énergétique | - | 367 t |
| | Ferrailles | Centre de traitement | SETEO | Route de Gray 21850 SAINT APOLLINNAIRE | Recyclage | Valorisation matière | 20 000 t/an | 218 t |
| | | Centre de traitement | ACYCLEA | 3 rue en Clairvot 21850 SAINT APOLLINNAIRE | Recyclage | Valorisation matière | - | 75 t |

| | | | | | | | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------|---------|
| Déchets Verts | Unité de compostage | Leledy compost | Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT | Compostage | Valorisation matière | 63 510 t/an | 1 612 t |
| Bois | Site de Travoisy | Bourgogne Recyclage | Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE | Broyage | Valorisation matière | 90 000 t/an | 1 124 t |
| | Site de Longvic | | Rue de l'ingénieur Stephenson, 21600 LONGVIC | | | | |
| Cartons | Centre de tri/transfert | SUEZ Recyclage et Valorisation | Route de Gray 21850 SAINT APOLLINNAIRE | Mise en balle | Valorisation matière | NC | 155,5 t |
| | Centre de tri de Travoisy | Bourgogne Recyclage | Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE | Mise en balle | Valorisation matière | NC | 60,5 t |
| Gravats | ISDND | SUEZ Recyclage et Valorisation | Grands Moulins 21270 DRAMBON | Enfouissement | - | 72 000 t/an | 1 121 t |
| | ISDI | Bourgogne Recyclage | 21170 MONTOT | Enfouissement | - | - | 450 t |
| Déchets Ménagers Spéciaux | Centre de traitement | EDIB | 5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC | Prétraitement en vue de valorisation | Valorisation matière et énergétique | 90 000 t/an | 115 t |
| Batteries | Centre de traitement | EDIB | 5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC | - | Valorisation matière | 90 000 t/an | 620 kg |
| Huiles minérales | Centre de traitement | EDIB | 5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC | Régénération | Valorisation matière | 90 000 t/an | 14,22 t |
| Huiles végétales | Centre de traitement | EDIB | 5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC | Biocarburant | Valorisation matière | 90 000 t/an | 2,54 t |
| Amiante | ISDND (casier spécifique) | SUEZ Recyclage et Valorisation | Grands Moulins 21270 DRAMBON | Enfouissement | - | 72 000 t/an | 3,76 t |

Tonnages recyclables issus de la collecte sélective

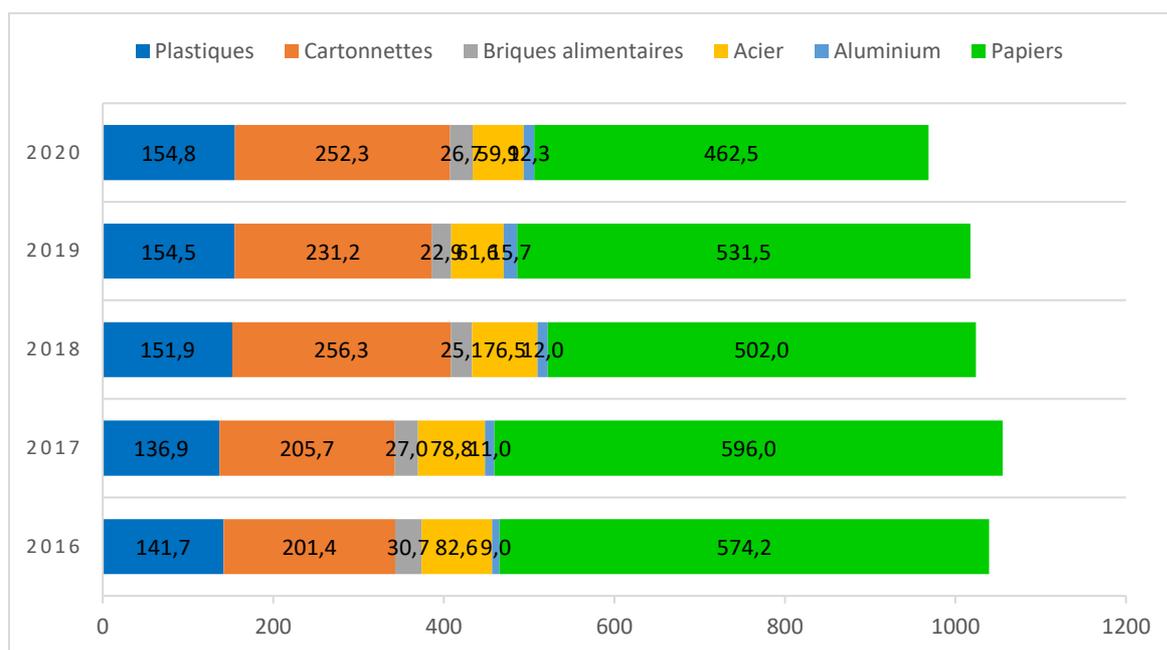


Figure 12 : Comparaison des tonnages recyclés sur les cinq dernières années

Les tonnages recyclables issus du tri sélectif en 2020 et les années précédentes sont présentés ci-dessous. Pour rappel, en 2016, la collectivité a passé son sélectif en porte à porte. Les tonnages valorisés issus du tri sélectif restent sur la même dynamique qu'en 2018 et 2019.

Refus de tri présents dans la collecte sélective

Les refus de tri présents dans la collecte sélective en 2020 et les années précédentes sont présentés ci-dessous :

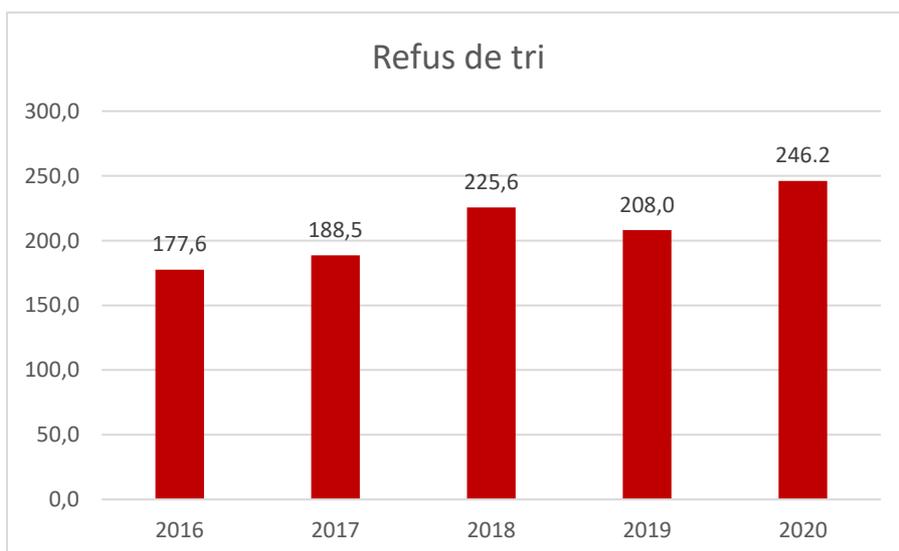
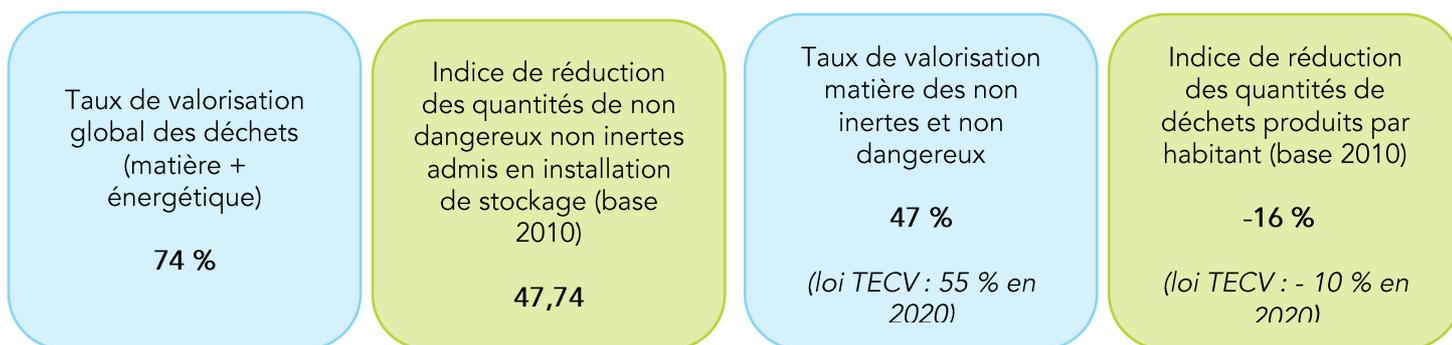


Figure 13 : Evolution des tonnages de refus de tri

Au global, les tonnes de refus de tri ont augmenté de 18 % par rapport à 2019 s'expliquant par une hausse du refus de tri lié à la crise sanitaire et à la fermeture des déchetteries. Le taux de refus de tri reste cependant cohérent aux valeurs de la collecte en apport volontaire au niveau national.

Indicateurs sur le traitement des déchets¹



Les indicateurs de taux de valorisation global des déchets et de taux de valorisation matière des non inertes et non dangereux restent identiques à l'année 2019.

Concernant les indices de réduction des quantités de non dangereux non inertes et de quantités de déchets produits par habitants, ils sont en nette diminution du fait de l'augmentation de nombre d'habitants sur le territoire et en répercussion au contexte sanitaire que nous avons subi impactant notamment les tonnages en déchèteries, lesquels sont plus faibles qu'en 2019.

La communication et la prévention

Communication

La communication 2020 du service a été réalisée selon les canaux habituels : lettre du tri, communication orale auprès des habitants et nouveaux arrivants, et le journal local avec différents articles de presse malgré les problématiques liées à la crise sanitaire.

Les sujets de la communication ont porté sur :

- la redevance incitative,
- les résultats du service sur les 5 dernières années,
- le tri,
- la collecte expérimentale des biodéchets,
- le tri du Verre,
- la continuité de service durant la crise sanitaire,
- Les inscriptions pour passage en déchèterie.

Prévention des déchets et de leur nocivité

La Communauté de Communes a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2020 après avoir fait réaliser le diagnostic du territoire ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour mener à bien ce projet. Le rapport spécifique est à disposition au service Environnement de la Communauté de Communes.

¹ Loi TECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015.

Le plan d'actions retenu comporte les axes et actions suivantes :

| Axe thématiques | ACTIONS |
|--|--|
| Axe 1 : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire (GA) | 1. Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire |
| | 2. Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective |
| | 3. Faciliter et accompagner des actions de réduction du gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs et commerçants |
| Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux | 4. Réduire les déchets végétaux par la promotion du jardinage au naturel |
| | 5. Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages |
| | 6. Développer, accompagner et suivre la mise en place du compostage partagé (en immeuble, quartier) et en établissements |
| Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon | 7. Soutenir le développement de la réparation, du réemploi et de la réutilisation |
| | 8. Encourager le partage de bien entre habitants |
| Axe 4 : Encourager la consommation responsable | 9. Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets |
| | 10. Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub |
| Axe 5 : Mobiliser les entreprises pour réduire leurs déchets | 11. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques pour réduire leurs déchets |
| Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés | 12. Elaborer un plan de communication |
| | 13. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets |
| Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets | 14. Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CCRS et des communes membres |
| | 15. Sensibiliser les agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire |
| | 16. Engager des actions de réduction des déchets au sein des services de la CCRS et des communes membres |

L'année 2020, première année du PLPDMA, s'est vue bouleverser par la crise sanitaire que nous avons subie. L'arrivée d'une chargée de mission PLPDMA au 1^{er} mars 2020 ne nous a pas permis de suivre le programme prévisionnel. Néanmoins, des actions ont pu être mises en place telles que :

- Ateliers zéro déchet avec le Conseil Départemental 21
- Eco-exemplarité : tri des déchets d'élections
- Eco-exemplarité : Concours gestes anti gaspillage durant confinement
- Bibliothèque partagée sur site d'Echenon
- PLAGA au service Enfance Jeunesse
- Tutos décorations de Noël

En parallèle, la Communauté de Communes a poursuivi son action de mise à disposition de composteurs et de propositions de formation avec 115 composteurs vendus en 2020.

La Communauté de Communes a également poursuivi l'action d'aide à l'arrachage de haies. 8 usagers en ont bénéficié en 2020, représentant une aide globale de 2 132 €.

La gestion de la Redevance Incitative

La redevance incitative est le mode de financement principal du service. Elle s'applique au volume et à la levée, selon 4 parts distinctes :

- Part Abonnement : elle correspond aux coûts fixes de gestion du service public d'élimination des déchets.
- Part Volume : elle est indexée sur le volume du contenant homologué pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, distribué par la Communauté de Communes et attribué en fonction de la structure de chaque foyer,
- Part Forfait : elle correspond à un nombre de levées forfaitaires par bac. Le nombre de levées est déterminé en fonction du type d'usagers.
- Part Levée : elle correspond aux présentations du bac qui interviennent au-delà du minimum forfaitaire de la part fixe.

Répartition des levées par bac collecté

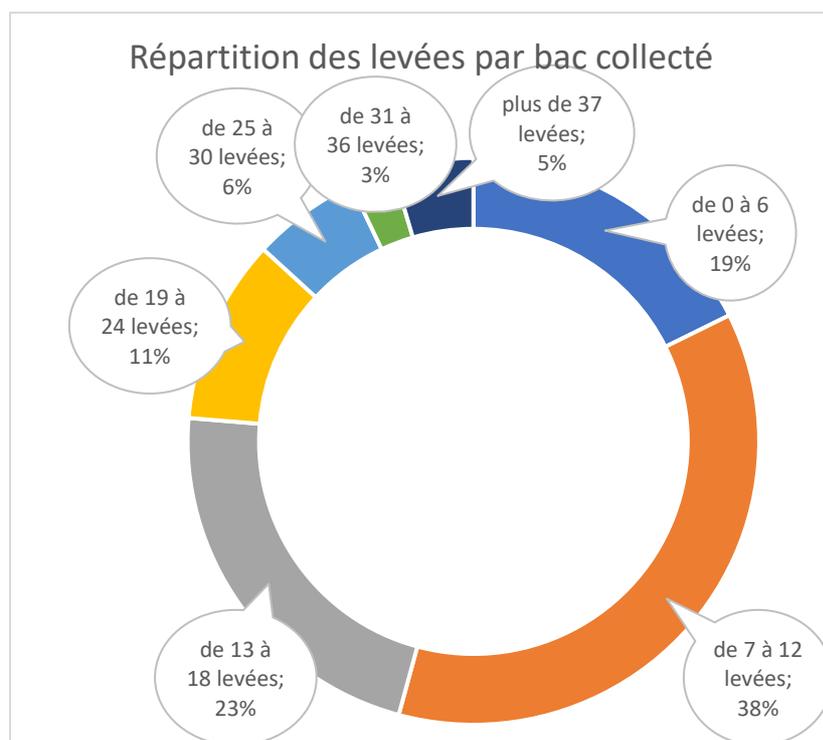


Figure 14 : Répartition du nombre de bacs par nombre annuel de levées

Le nombre moyen de levées en 2020 est de 12 levées par bac, comme en 2018 et 2019, soit le minimum de la part fixe.

Facturation

En 2020, la facturation de la redevance incitative a généré un total de 17 395 factures ou avoirs soit un nombre sensiblement supérieur aux deux années précédentes.

| | | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Emission de factures | Nombre de factures émises | 17189 factures | 17189 factures | 17 395 factures |
| | Nombre de soldes de compte | 555 factures | 555 factures | 517 factures |
| Mode de paiement | Paiement autre que le prélèvement | 7663 | 7663 | 7629 |
| | Prélèvement mensuel | 943 | 943 | 1088 |
| | Prélèvement semestriel | 412 | 412 | 411 |

Tableau 3 : Indicateurs relatifs à la facturation de la Redevance incitative

Le mode de paiement des usagers est effectué en majorité sans prélèvement. Les personnes prélevées représentent 16 % des usagers. On peut néanmoins noter une augmentation de 15 % du nombre de prélèvement mensuel sur 2020.

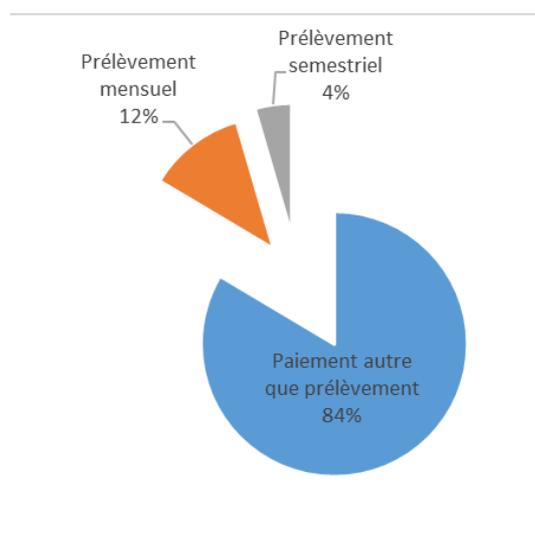


Figure 15 : Répartition des modes de paiement de la facture RI

Gestion des usagers

Les usagers peuvent contacter le Service Environnement grâce à :

- un numéro vert unique (0 805 800 346)
- une adresse mail dédiée (infodechets@rivesdesaone.fr)
- un accueil physique sur les deux sites communautaires Echenon et Seurre.

Concernant le numéro vert, voici les indicateurs du nombre et du temps d'appels :

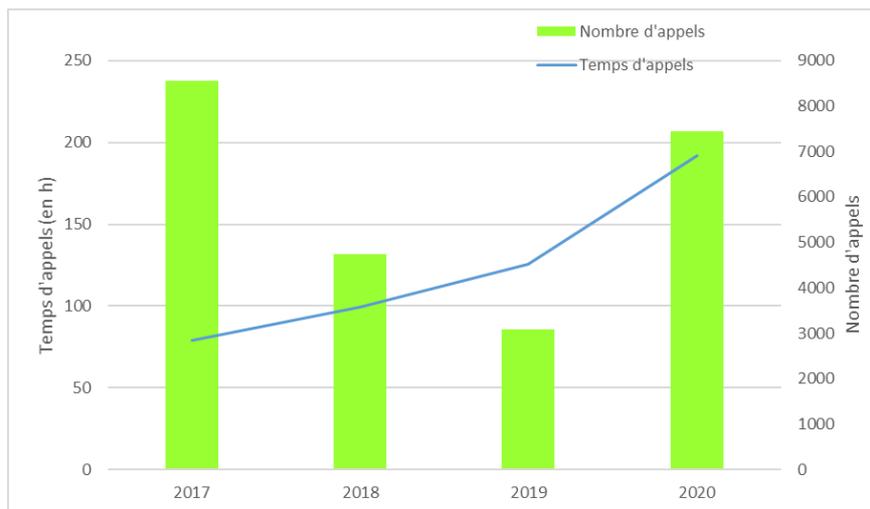


Figure 16 : Evolution du nombre et du temps d'appels sur le numéro vert Déchets

Sur l'année 2020, le nombre d'appels a augmenté de part le contexte sanitaire et la fermeture des déchèteries. Des pics d'appels sont notamment présents sur les mois d'avril, mai et juin 2020 coïncidant avec le premier confinement et les modalités de fermeture des sites de service publics.

Concernant les mouvements de population, le service a pris en charge 1299 déménagements/emménagements soit une variation de 3% par rapport à 2019. Le service a également géré 2609 mouvements de bacs ordures ménagères et sélectifs (dotations, échanges, retraits) soit + 52 % par rapport à 2019. Cette forte augmentation s'explique par une nouvelle politique de récupération des bacs : chaque bac doit systématiquement être récupéré suite au déménagement de l'utilisateur. Cela n'était pas le cas avant et trop de bacs restés en place, sans être réutilisés, entraînant des ruptures de stock. Les agents ont donc rattrapé plusieurs années.

Faits marquants

Crise sanitaire

En 2020, nous avons subi une crise sanitaire nous obligeant au confinement ainsi qu'à l'arrêt de notre fonctionnement conventionnel.

Ainsi nos déchèteries ont été fermées du 11 mars 2020 au 15 avril 2020.

Une reprise d'exercice a pu être mise en place sous format de rendez-vous, 3 créneaux par ¼ d'heure pour permettre aux usagers d'accéder aux exutoires pour les flux de déchets exclusivement positionnés en déchèterie.

Une réouverture complète des déchèteries, sans rendez-vous, de manière conventionnelle, a pu être remise en place dès le 11 mai 2020.

Les collectes des OMr et du tri sélectif en porte-à-porte ainsi que du verre et de l'expérimentation de collecte des biodéchets en Point d'Apport Volontaire ont perduré de manière conventionnelle grâce aux agents de collecte sur le terrain et aux prestataires de collecte des PAV.

Les agents de collecte ont permis au territoire de la Communauté de Communes Rives de Saône de prouver tout leur courage et leur professionnalisme durant cette année de pandémie mondiale.

MERCI
POUR VOTRE TRAVAIL



MERCI
POUR VOTRE TRAVAIL



Renouvellement marché déchèteries

Le marché d'exploitation des déchèteries communautaire est arrivé à terme le 30 septembre 2020. Un nouveau marché, d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an à partir du 1^{er} octobre 2020. Le marché est décomposé en 2 lots :

| Numéro du lot | Intitulé du lot | Prestataires |
|---------------|--|---------------------|
| 1 | Gardiennage, mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux et de l'amiante | Bourgogne Recyclage |
| 2 | Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux (hors amiante), des huiles végétales et minérales et des batteries | EDIB |

C - Indicateurs financiers

Nota : Les dépenses et recettes sont présentées selon la méthode de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, en hors taxes.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2020. Elles sont donc différentes du compte administratif dont les dépenses et recettes sont décalées par rapport à l'année civile. De plus, le compte administratif est toutes taxes comprises alors que la matrice est exprimée en HT.

Matrice des coûts

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication.
- Les charges de prévention représentant les dépenses référencées dans notre Programme Local de Prévention des déchets,
- Les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : Bacs, colonnes, nettoyage des points d'apport volontaire...
- Les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des OMr (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire Verre, à la collecte en porte à porte des recyclables, et au gardiennage des déchèteries...
- Les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que l'incinération des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

Pour les produits, 3 recettes viennent abonder le budget du service, en dehors du financement :

- Les reventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, emballages plastiques, acier, aluminium...
- Les soutiens des éco-organismes tels que CITEO Emballages et CITEO Papiers,
- Les aides comme les subventions sur le fonctionnement ou les investissements.

| Ligne de la matrice | FLUX DE DECHETS | | | | | Total |
|--|-----------------|---------------|-----------------|-------------------------|--------------|------------------|
| | OMR | Verre | RSOM hors verre | Déchets des déchèteries | Biodéchets | |
| Charges de structure | 77 343 | 6 264 | 42 778 | 87 009 | 86 | 213 480 |
| Communication | 555 | 45 | 307 | 541 | 1 | 1 449 |
| Prévention | 9 890 | 2 390 | 3 329 | 19 239 | 48 | 32 767 |
| Pré-collecte | 70 287 | 18 065 | 26 340 | - | 720 | 115 413 |
| Collecte | 393 689 | 35 261 | 191 085 | 149 434 | - | 769 468 |
| Transfert/Transport | - | - | - | 31 956 | - | 31 956 |
| Traitement des déchets non dangereux | - | - | - | - | - | - |
| Tri et conditionnement | - | - | 161 045 | - | - | 161 045 |
| Autres charges | - | - | - | - | - | - |
| Enlèvement et traitement des déchets dangereux | - | - | - | 86 166 | - | 77 970 |
| [REG] incinération / énergie | 217 023 | - | - | - | - | 217 023 |
| [REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux | - | - | - | 386 832 | - | 386 832 |
| [REG] Traitement des déchets non dangereux - Collecte | - | - | - | - | 5 992 | 5 992 |
| | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL CHARGES | 768 031 | 62 203 | 424 799 | 759 710 | 6 847 | 2 021 590 |
| Ventes de produits et d'énergie | - | - | - | - | - | - |
| Matériaux | - | 22 593 | 61 497 | 35 286 | - | 119 376 |
| Compost | - | - | - | - | - | - |
| Energie | - | - | - | - | - | - |
| Prestation à des tiers | - | - | - | - | - | - |
| Autres produits | 1 068 | - | - | 458 | - | 1 526 |
| Tous soutiens des sociétés agréées | 1 967 | 15 184 | 309 701 | 39 618 | - | 366 469 |
| Reprises des subventions d'investissement | - | - | - | - | - | - |
| Subventions de fonctionnement | - | - | - | - | 5 796 | 5 796 |
| Aides à l'emploi | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL PRODUITS | 3 035 | 37 777 | 371 197 | 75 362 | 5 796 | 493 167 |
| TVA acquittée | 23 022 | 5 466 | 24 523 | 67 249 | 748 | 121 008 |
| TEOM | - | - | - | - | - | - |
| REOM | 767 277 | 62 142 | 424 381 | 747 295 | 854 | 2 001 950 |
| Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur | - | - | - | 7 140 | - | 7 140 |
| Redevance spéciale | - | - | - | - | - | - |
| Facturation à l'utilisateur | - | - | - | - | - | - |
| Contribution des collectivités | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL CONTRIBUTIONS | 767 277 | 62 142 | 424 381 | 754 435 | 854 | 2 009 090 |

Analyse des résultats de la matrice

Coût global du service et financement

Les postes de charges et de produits sont répartis de la façon suivante pour l'année 2020 :

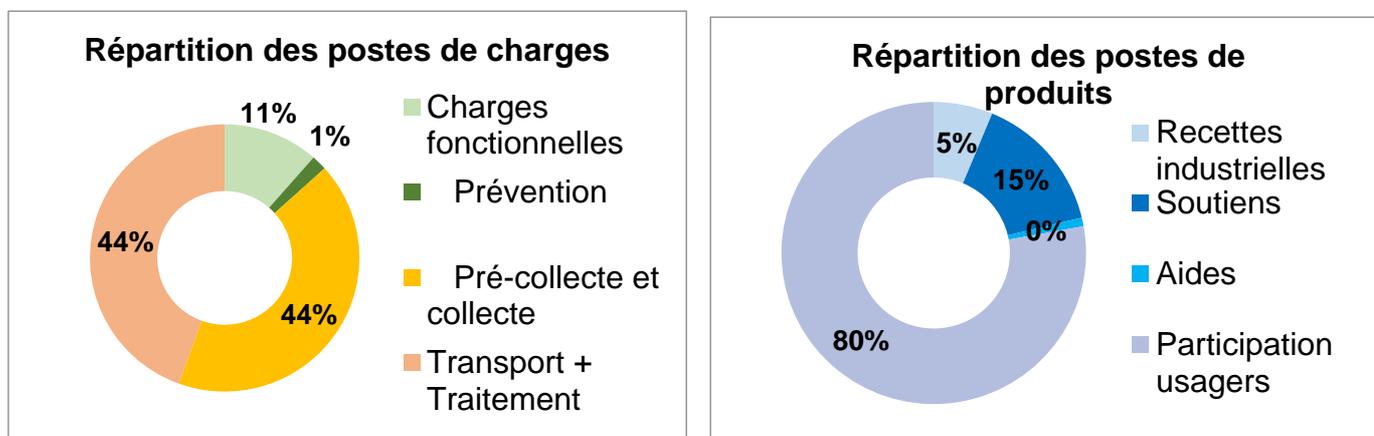


Figure 17 : Répartition des postes de charges et produits

Les deux postes les plus importants restent, comme pour l'année 2019, les charges de pré-collecte et collecte, et les charges liées au transport et traitement lesquels représentent 88% des postes de charge. Au niveau des produits, le poste le plus important vient de la participation des usagers à la redevance incitative à 80% et des soutiens versés par les éco-organismes après validation correspondant à 15%.

Au global le financement du service est le suivant :

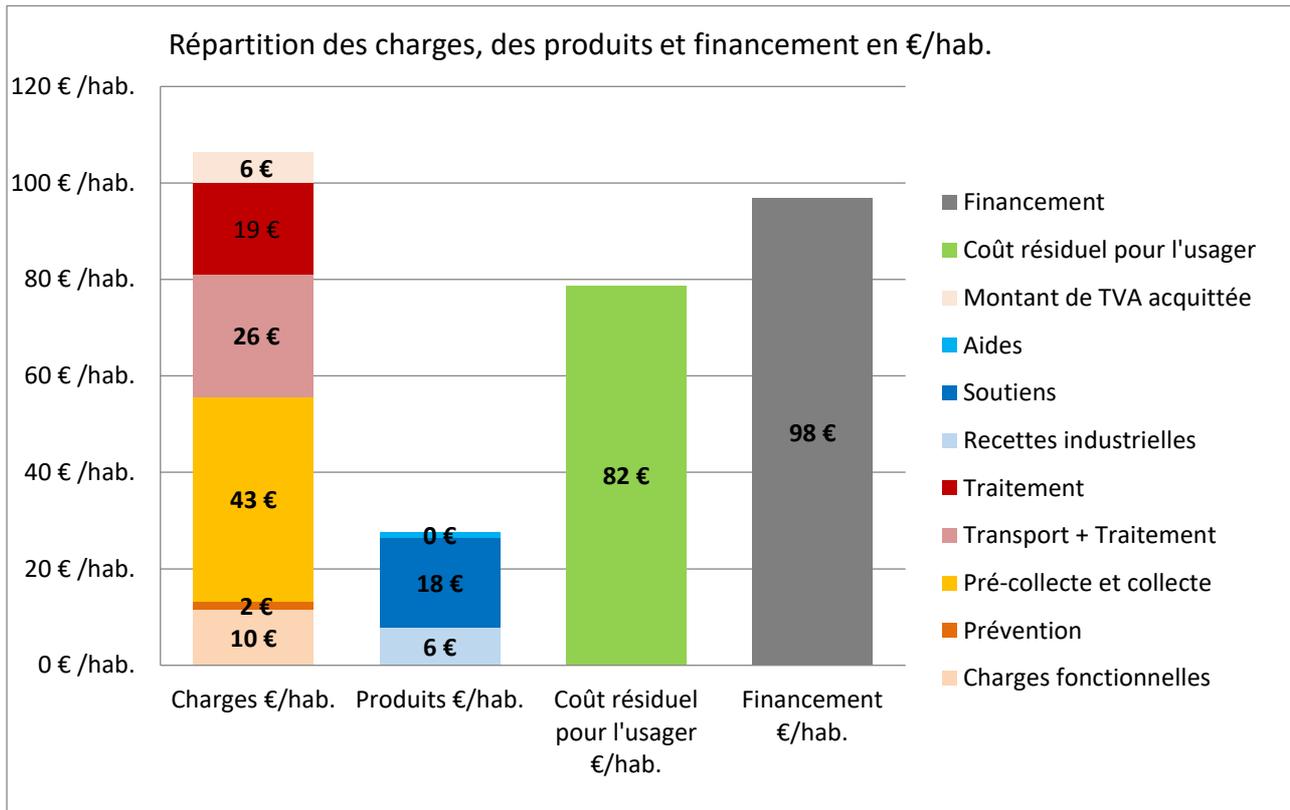
| | |
|-----------------|-----------------|
| Dépenses | 2 142 599 € TTC |
| Produits | 493 167 € |
| Coût du service | 1 649 432 € TTC |
| Financement | 2 009 090 € |

Soit un taux de couverture de 122 %.

Ce résultat s'explique par la poursuite de la maîtrise du coût du service en 2020, année où les baisses de fonctionnement sont liées aux confinements et fermeture des déchèteries et les projets d'investissements à long terme envisagés par la collectivité comme la réhabilitation des déchèteries, avec le démarrage des travaux de Brazey en Plaine.

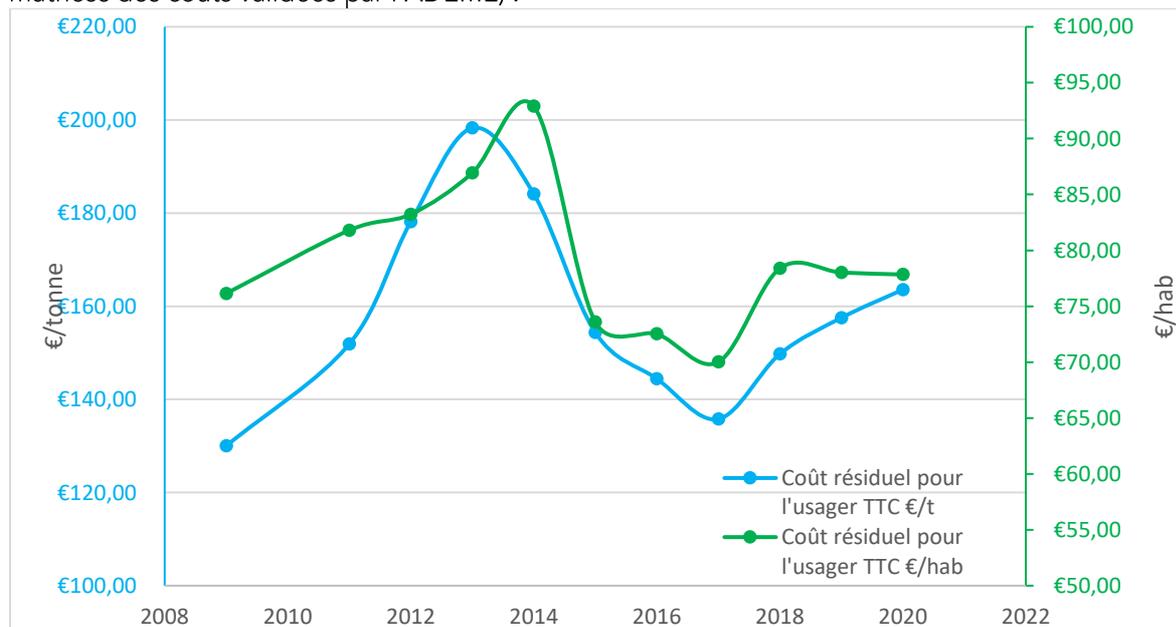
La répartition des charges et des produits, en parallèle du financement du service, est présentée dans le graphique suivant² :

² Dans la suite du rapport, le « coût aidé » a été nommé « coût résiduel pour l'utilisateur » afin de faciliter la compréhension.



Le coût global du service proratisé par habitant représente un coût de 98 €/hab en 2020. Les produits de revente des matériaux, soutiens des éco-organismes et aides représentent 24 €/hab (en baisse par rapport à 2019 lié à baisses des tarifs de revente des matériaux). Le coût du service restant à financer (nommé coût résiduel pour l'utilisateur dans le graphique) représente 82 €/hab, ce qui correspond à la demande de financement.

L'évolution du coût global sur les dernières années est présentée ci-dessous (données extraites des matrices des coûts validées par l'ADEME) :



Le graphique fait clairement apparaître deux tendances aussi bien pour les coûts en €/hab que pour les coûts en €/tonne. Entre 2009 et 2013, les coûts du service étaient à la hausse, alors qu'une diminution est observée entre 2014 et 2017 puis une hausse en 2018 qui se stabilise en 2019. Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

- Les années 2012 et 2013 ont été impactées par la mise en place de la Redevance incitative, engendrant des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires. La diminution du tonnage global collecté dû à la mise en place de la Redevance incitative fait monter mathématiquement les coûts à la tonne.
- L'année 2014 a été marquée par deux faits : la commune de Brazey en Plaine a rejoint la Communauté de communes ajoutant une déchèterie supplémentaire et les frais liés, et la TVA est passée de 7% à 10 % sur les prestations déchets. En parallèle, les tournées de collecte ont été optimisées durant l'année 2013. L'impact économique a pu s'apprécier dès l'année 2014.
- En 2015, un travail sur la maîtrise des coûts a été menée avec une reconstruction du marché de gestion des 5 déchèteries communautaires et une renégociation des contrats de vente de matériaux. La poursuite de la diminution des tonnages a permis également de mieux maîtriser les coûts de traitement des déchets.
- En 2016 et 2017, la Communauté de communes est en poursuite d'optimisations des coûts avec de nouvelles recettes trouvées (TIPCE, adhésion à Ecomobilier) et une rationalisation des dépenses.
- Depuis 2018, la Communauté de Communes est victime des hausses de TGAP ainsi que des baisses de rachats matières qui expliquent la diminution des produits. La crise sanitaire que nous avons subie en 2020 accentue encore ce fait.

Détails des montants annuels des charges et produits³

| Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises | |
|---|------------------|
| Gardiennage de déchèteries (Bourgogne Recyclage) | 144 085,83 € TTC |
| Transport et traitement des déchets non dangereux de déchèteries (SUEZ + SETEO + Bourgogne Recyclage) | 458 444,24 € TTC |
| Transport et traitement des déchets dangereux (EDIB) | 94 782,98 € TTC |
| Incinération des OMr (Grand Dijon) | 199 284,44 € TTC |
| Tri du sélectif (Bourgogne Recyclage) | 177 149,01 € TTC |

| Montant détaillé des différentes aides publiques et soutiens des éco-organismes (estimatif) | |
|---|----------------------|
| Aides publiques (ADEME) | 0 € en 2020 |
| Soutien à la tonne triée (CITEO) | 294 506,20 € |
| Soutien à la connaissance des coûts (CITEO) | 3 382,28 € (en 2019) |
| Soutien au papier (CITEO) | 31 978,75 € |
| Soutien à la reprise (ECOMOBILER) | 21 310,08 € |
| Soutien aux tonnes de matériaux valorisés (OCAD3E) | 18 307,57 € |

| Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) | |
|--|-------------|
| Papiers | 28 408,15 € |
| Cartonnettes et Briques alimentaires | 6 500,75 € |
| Cartons ondulés | 13 765,81 € |
| Plastiques | 18 120,59 € |
| Acier et Aluminium | 8 467,06 € |
| Ferrailles | 20 875,28 € |
| Verre | 22 593,36 € |

³ Décret n°2015-1827 du 30.12.2015

Glossaire

| | |
|------------------|---|
| ADEME | : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| AV | : Apport Volontaire |
| BOM | : Benne à Ordures Ménagères |
| CC | : Communauté de Communes |
| CCRS | : Communauté de Communes Rives de Saône |
| CNFPT | : Centre National de la Fonction Publique Territoriale |
| CS | : Collecte Sélective c'est à dire les emballages et papiers ainsi que le Verre |
| CSHv | : Collecte Sélective hors Verre c'est à dire les emballages et le papier |
| DASRI | : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux soit les éléments piquants et coupants des patients en autotraitement |
| DEEE | : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques |
| DMS | : Déchets Ménagers Spéciaux également appelés Déchets Diffus Spécifiques |
| DNR | : Déchets Non Recyclages ou Encombrants |
| EHPAD | : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes |
| ETP | : Equivalent Temps Plein soit 35h/semaine |
| HT | : Hors Taxes |
| ICPE | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| ISDND | : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux |
| NC | : Non connu |
| OMr | : Ordures Ménagères résiduelles |
| PàP | : Porte à porte |
| PAV | : Point d'Apport volontaire |
| RI | : Redevance Incitative |
| SDAT-asco | : Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail – action sociale spécialisée sur Côte d'Or |
| TTC | : Toutes Taxes Comprises |
| UIOM | : Usine d'incinération d'Ordures Ménagères |